

**Association
LE VIEUX MOULIN
Association Loi 1901
Siège social : 57 Rue Aurélienne
Pôle de proximité La Ruche
13300 SALON DE PROVENCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

29/06/26
Rayane Bentraci
Grosorier


A. EL OVERDI

Président

CHARLES AUDIT & CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000€
inscrite au tableau de l'ordre de Marseille & sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Aix-Bastia
243 Place Général de Gaulle - 13300 Salon de Provence
820 712 396 R.C.S SALON-DE-PROVENCE - SIRET : 820 712 396 000 36

Mesdames, Messieurs,

I – Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m’a été confiée par l’assemblée générale du 3 juin 2022, j’ai effectué l’audit des comptes annuels de l’association LE VIEUX MOULIN, relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l’association à la fin de cet exercice.

J’ai effectué mon audit selon les normes d’exercices professionnel applicables en France. J’estime que les éléments que j’ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m’incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

J’ai réalisé ma mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d’émission de mon rapport, et notamment je n’ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II –Justification des appréciations

En application des dispositions de l’article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

1 - L’annexe expose les règles et méthodes comptables appliquées à la comptabilisation des opérations suivantes :

- les produits et charges à payer.

J’ai procédé à l’appréciation des approches retenues par l’association pour le calcul des provisions, sur la base des éléments disponibles à ce jour.

2 – Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j’ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l’annexe et du rapport financier

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci avant. Je n’exprime pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III – Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports d'activités, moral et financier du Comité Directeur et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Salon de Provence, le 21 avril 2026,

Frédéric SAOUCHI
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la cour d'appel de Aix-en-Provence



LE VIEUX MOULIN
57 Rue Aurélienne
Pôle de proximité La Ruche
13300 SALON DE PROVENCE

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Activité principale de l'association :

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

Fait à SALON DE PROVENCE
Le 18/05/2026

PAGANO Marinee
Expert-comptable

PAGANO Marine
Expert-comptable

A. EL OUERDI


Président

20/06/26
Rayane Bentran
Gresorien


MP-EXPERTISE
Boulevard des Ventadouiro
Immeuble le Solarex Bat A
13300 SALON DE PROVENCE

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association

LE VIEUX MOULIN
57 Rue Aurélienne
Pôle de proximité La Ruche
13300 SALON DE PROVENCE

relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	235 633 Euros
- Produits d'exploitation,	365 032 Euros
- Résultat net comptable,	25 614 Euros

Fait à SALON DE PROVENCE
Le 12/03/2026

PAGANO Marine
Expert-comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	2 760	2 760				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	44 988	37 949	7 039	8 832	1 793	20.31
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	850		850	475	375	78.95
	Total I	48 599	40 710	7 889	9 307	1 418	15.24
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	505		505	1 544	1 039	67.28
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	54 047		54 047	24 849	29 198	117.50
	Valeurs mobilières de placement	129 182		129 182	83 945	45 237	53.89
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	43 960		43 960	43 840	120	0.27
	Charges constatées d'avance (2)	50		50	50	0	0.02
	Total II	227 744		227 744	154 227	73 516	47.67
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		276 342	40 710	235 633	163 535	72 098	44.09

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles	51 818		27 229		24 589	90.30
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	25 614		24 589		1 026	4.17
	Situation nette (sous total)	77 433		51 818		25 614	49.43
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	31 444		8 497		22 948	270.08
	Provisions réglementées						
	Total I	108 877		60 315		48 562	80.51
	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
PROVISIONS	Fonds dédiés	19 359		11 760		7 599	64.62
	Total II	19 359		11 760		7 599	64.62
	Provisions pour risques						
PROVISIONS	Provisions pour charges	19 453		15 285		4 168	27.27
	Total III	19 453		15 285		4 168	27.27
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	10		10		0	1.58
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 987		3 239		1 748	53.95
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	39 092		28 771		10 321	35.87
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	43 855		44 155		300	0.68
DETTES (I)	Total IV	87 943		76 175		11 768	15.45
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	235 633		163 535		72 098	44.09

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		745		703	42	5.97
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		40 514		36 552	3 962	10.84
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		299 668		246 529	53 138	21.55
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels		54		25	28	112.04
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		15 285		23 073	7 788	33.75
Utilisations des fonds dédiés		8 760		11 641	2 881	24.75
Autres produits		6		280	273	97.74
Total I		365 032		318 804	46 227	14.50
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		70 583		56 947	13 636	23.95
Aides financières				1 876	1 876	100.00
Impôts, taxes et versements assimilés		4 233		3 964	269	6.79
Salaires et traitements		172 979		160 650	12 329	7.67
Charges sociales		52 045		42 395	9 649	22.76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		4 001		5 354	1 353	25.26
Dotations aux provisions		19 453		15 285	4 168	27.27
Reports en fonds dédiés		16 359		11 760	4 599	39.11
Autres charges		1		9	8	86.56
Total II		339 654		298 240	41 414	13.89
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		25 377		20 564	4 813	23.41

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		237		169	68	40.17
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		375		50	325	650.00
Total III		612		219	393	179.32
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		375		50	325	650.00
Total IV		375		50	325	650.00
2. Résultat financier (III-IV)		237		169	68	40.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		25 614		20 733	4 881	23.54
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital				3 855	3 855	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V				3 855	3 855	100.00
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				3 855	3 855	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		365 644		322 879	42 765	13.24
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		340 029		298 290	41 739	13.99
5. EXCEDENT OU DEFICIT		25 614		24 589	1 026	4.17

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature		8 825		8 825		
Bénévolat		30 959		25 735	5 224	20.30
TOTAL		39 784		34 560	5 224	15.12
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens		8 825		8 825		
Prestations en nature						
Personnel bénévole		30 959		25 735	5 224	20.30
TOTAL		39 784		34 560	5 224	15.12

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 235 632.55 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 365 031.51 Euros et dégageant un excédent de 25 614.46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux dispositions législatives et réglementaires

en vigueur, et notamment :

- o Le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général
 - o Le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, dans sa version modifiée par le règlement ANC n° 2023-03
 - o Le règlement ANC n° 2022-06 portant réécriture du Plan Comptable Général, applicable
- à compter du 1er janvier 2025.

Les modifications relatives au nouveau PCG applicable au 1er janvier 2025 concerne :

- les écritures liées aux cessions ou mises au rebut des immobilisations (passage en 657/757 au lieu de 675/775)
- les écritures liées aux remboursements de frais de formation (en diminution du compte de charge auquel il se rattache)
- les écritures liées aux remboursements d'assurance dans le cadre de sinistre (en diminution du compte 616)
- les quote-parts de subventions d'investissement (passage en 747 au lieu de 777 > assimilation aux comptes de subvention).

L'association Le Vieux Moulin exerce une activité à but non lucratif avec une gestion désintéressée. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés (IS) au taux de droit commun. L'association n'est pas assujettie à la TVA pour l'ensemble de ses activités, ni à la cotrinitution économique territoriale (CET).

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, correspondent à l'application du nouveau plan comptable générale applicable au 1er janvier 2025.

Informations générales complémentaires

Présentation du Vieux Moulin

Le Centre d'Animation du Vieux Moulin, devenu Le Vieux Moulin en 2024, trouve ses racines en 1983, lorsque les habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville, la Monaque, accompagnés par le Centre Social AAGESC, ont imaginé la création d'une association de quartier. Ensemble, ils ont semé la première graine d'un projet collectif ambitieux en rêvant d'un lieu où l'on se rassemble, où l'on partage, où l'on s'entraide et où l'on construit. La graine a germé en 1987, avec la naissance officielle de l'Association, porté par cette dynamique collective, avec l'ambition de renforcer la cohésion sociale et de créer une synergie locale. Depuis 2017, l'association est agréée Espace de Vie Sociale par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

L'association a pour mission d'effectuer en priorité un travail d'accompagnement social, sanitaire, éducatif et culturel auprès de familles de Salon-de-Provence et ses environs, avec une attention particulière pour les familles de la Monaque. L'association est également reconnue pour son expertise dans le champ de l'éco-citoyenneté et du développement durable ; ceci sans distinction d'appartenance politique, religieuse ou philosophique.

L'association intervient dans le quartier de la Monaque à Salon-de-Provence qui compte de 1600 habitants environ, situé à 20 minutes à pied du centre-ville. C'est une zone en quartier prioritaire de la politique de la ville, qui a pour but de réduire la complexité du maillage des zones socialement défavorisées. Elle intervient également dans le quartier des Canourgues situé au nord de Salon-de-Provence sur des projets spécifiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

En 2008, la structure met en place un de ses projets, « les jardins du Vieux Moulin ». Ces jardins familiaux sont implantés dans le quartier de la Monaque avec une partie réservée aux associations et institutions du territoire, utilisés comme un outil écologique et social, visant à améliorer la vie du quartier.

L'association a coconstruit avec le Centre Social Mosaïque et la Ville un projet de territoire pour le quartier de la Monaque, nommé le Pôle de Proximité la Ruche, inauguré en 2009. C'est un lieu de vie, ouvert et accessible à tous, par la mutualisation des moyens de ces trois entités, dont les locaux. Le projet a pour objectifs de répondre au mieux aux besoins du territoire, de s'inscrire et de participer à la vie locale, permettant d'apporter une réponse adaptée aux problématiques du territoire en respectant une charte d'engagement.

L'association assure avec le centre social Mosaïque la co-coordination du Pôle de proximité la Ruche. L'articulation entre les deux structures se fait à différents niveaux, pour assurer leurs engagements dans une démarche de complémentarité au profit du territoire.

Elle se fait au niveau :

- Associatif : Avec un engagement des conseils d'administration dans une démarche de complémentarité et avec une représentation de chaque association dans le conseil d'administration de l'autre.

- Territorial : le projet de territoire et les actions se développent de façon complémentaire avec une concordance entre les spécificités des deux structures. Une veille territoriale permet l'adaptation des actions en fonction des besoins.

- De la gouvernance de la Ruche : co-coordination par le Centre Social et l'Espace de Vie Sociale, accompagné d'un comité de pilotage. Il est composé des élus de la ville, des présidences et directions des deux associations, ainsi que de l'équipe opérationnelle de la Politique de la Ville.

- De l'organisation de la co-coordination : au travers de réunions de concertation à différents niveaux entre les deux associations. Ainsi, la réunion de direction, la réunion Ruche (qui rassemble la totalité des deux équipes), la réunion de coordination. Tout ceci dans le but d'ajuster la cohérence, la concordance et la pertinence des actions co-construites.

Par ailleurs, le Vieux Moulin bénéficie d'un agrément Espace de Vie Sociale depuis 2017 à titre expérimental pour un an, puis en 2018 pour une durée de 4 ans, renouvelé en 2022 pour 4 ans. Un nouvel agrément a été accordé le 1er janvier 2026 pour une durée de 4 ans à nouveau.

Les objectifs généraux de l'association sont définis selon quatre axes de travail :

1) Développement durable et l'environnement

- Sensibiliser à l'alimentation durable, la gestion des déchets, l'agroécologie, la préservation de la biodiversité

- Développer la sensibilisation aux enjeux environnementaux, au cadre de vie, à la santé et à l'écocitoyenneté

2) Vivre et construire ensemble

- Favoriser des espaces d'échanges créateurs de lien social

- Favoriser l'implication, la participation et la mobilisation des habitants

3) Accessibilité en luttant contre les inégalités

- Favoriser l'accès aux droits, à la culture, au numérique

- Renforcer les compétences éducatives et parentales

4) Renforcer l'identité du Vieux Moulin et de la Ruche

- Favoriser une communication connue et reconnue sur le territoire en complémentarité avec le centre social Mosaïque

- Favoriser une démarche participative des deux associations pour améliorer le projet de territoire Ruche

L'Espace de Vie Sociale organise des temps de rencontre réguliers avec les usagers selon les projets, notamment pour recenser les besoins à partir desquels les actions sont réalisées. Elles permettent aussi de présenter les différentes actions de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

l'association et d'en faire des bilans partagés. Des instances participatives sont organisées pour améliorer, adapter les projets, ainsi les commissions et comité technique pour les jardins, mais aussi au travers de la gestion du dispositif fonds de participation des habitants. Tous permettent d'accompagner et de soutenir les habitants dans leurs initiatives pour leur territoire.

Le Vieux Moulin travaille en partenariat pour enrichir ses interventions et agir de façon complémentaire avec le tissu associatif qui compte plus de 50 partenaires, comme le Centre Social Mosaïque, le Centre Social AAGESC, Salon Action Santé, l'Office Municipal des Sports, la Maison Des Adolescents, le bailleur social SEMISAP, la ludothèque Pile, la mission locale et Face, la MJC, ESPRE, la MDS, l'ADDAP 13, Les petits débrouillards, Le Loubatas, Zero waste marseille, Secours populaire, le CCAS, l'Éducation Nationale, le PRE, le service jeunesse et les services techniques de la Ville etc .

Le modèle économique de la structure repose principalement sur des financements issus de subventions publiques de fonctionnement, attribuées par la Ville de Salon-de-Provence, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département des Bouches-du-Rhône. L'État apporte également un soutien conséquent, notamment par le biais du financement des aides aux postes, via trois conventions pluriannuelles "Adulte Relais".

Les produits de la structure proviennent également de subventions obtenues dans le cadre d'appels à projets ou de projets spécifiques, financés par la Ville, l'État, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département, la Métropole, la Mutualité Sociale Agricole, les bailleurs sociaux etc.

Une part des recettes est issue de la participation financière des usagers aux activités de l'association. À cela s'ajoutent les contributions volontaires en nature.

Depuis 2023, l'association s'est engagée dans une démarche de diversification de ses sources de financement. Elle explore désormais les marchés publics, les programmes nationaux et/ou locaux, ainsi que le développement de prestations de services dans le domaine de l'animation.

En tant qu'association les usagers payent leur adhésion chaque année, valable du 01 septembre au 31 août de l'année suivante.

En 2025, 155 cartes d'adhérents ont été distribuées.

Le conseil d'administration est composé de la façon suivante :

- 6 membres du bureau
- 4 membres du conseil d'administration
- 3 membres associés
- 2 membres de droit

Le Conseil d'administration se réunit au minimum trois fois par an. Une Assemblée Générale avec les usagers et partenaires est organisée chaque année au mois de Juin. A ces instances s'ajoutent des temps de réflexion collective, administrateurs, salariés.

Le Vieux Moulin est aussi membre administrateur du Centre Social Mosaïque, et de l'association " Et les Pères ". Par ailleurs l'association adhère à l'Union des Centres Sociaux des Bouches du Rhône, au réseau parentalité de Salon de Provence animé par Salon Action Santé, le Réseau régional de lutte contre la précarité alimentaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur porté par la DREETS PACA et à Hexopée, qui est l'organisation professionnelle représentative dans la branche de la convention collective de l'animation.

L'équipe de salariés au 31/12/2025 est composée de la façon suivante :

- 1 Directrice
- 1 Coordinatrice
- 1 Secrétaire administrative/Agent d'Accueil
- 1 Comptable
- 3 Médiateurs/Animateurs
- 2 Animateurs

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- 1 Technicien jardins
L'association a 4 salariés en CDI, 6 salariés en CDD dont 3 en contrats aidés (3 A.R.) pour un total de 10 salariés correspondant à 6.77 ETP. L'équipe compte également au 31/12/2025 une personne en Service Civique.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 760		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 377		
Installations générales agencements aménagements divers	29 860		2 208
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 952		
TOTAL	45 189		2 208
Prêts, autres immobilisations financières	475		750
TOTAL	475		750
TOTAL GENERAL	48 424		2 958

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 760	2 760
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 377	6 377
Installations générales agencements aménagements divers			32 068	32 068
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 409	6 543	6 543
TOTAL		2 409	44 988	44 988
Prêts, autres immobilisations financières		375	850	850
TOTAL		375	850	850
TOTAL GENERAL		2 784	48 599	48 599

Mise au rebut des immobilisations liées au vol dans les Jardins.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		2 760			2 760
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		5 100	578		5 678
Installations générales agencements aménagements divers		22 616	3 238		25 853
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 641	186	2 409	6 419
TOTAL		36 357	4 001	2 409	37 949
TOTAL GENERAL		39 117	4 001	2 409	40 710
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	578				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 238				
Matériel de bureau informatique mobilier	186				
TOTAL	4 001				
TOTAL GENERAL	4 001				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	27 229		24 589	0	51 818
Excédent ou déficit de l'exercice	24 589	24 589	25 614		25 614
Situation nette	51 818		25 614		77 433
Subventions d'investissement	8 497		26 000	3 052	31 444
TOTAL I	60 315	24 589	76 203	3 053	108 877

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	11 760		8 760			19 359	19 359
AUTOFI MAMAN 2024	1 760		1 760				3 000
MA TERRE MON ECOLE 2024	10 000		7 000			10 000	10 000
MA TERRE MON ECOLE 2025						5 000	5 000
JARDINS MSA						1 359	1 359
AUTOFI MAMAN 2025							
TOTAL	11 760		8 760			19 359	19 359

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	15 285	19 453		15 285	19 453
TOTAL	15 285	19 453		15 285	19 453
TOTAL GENERAL	15 285	19 453		15 285	19 453
Dont dotations et reprises d'exploitation		19 453		15 285	

PIDR mise à jour au 31.12.2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	850	850	
Autres créances clients	505	505	
Divers état et autres collectivités publiques	51 848	51 848	
Débiteurs divers	2 199	2 199	
Charges constatées d'avance	50	50	
TOTAL	55 452	55 452	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	10	10		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 987	4 987		
Personnel et comptes rattachés	16 610	16 610		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 547	19 547		
Autres impôts taxes et assimilés	2 934	2 934		
Produits constatés d'avance	43 855	43 855		
TOTAL	87 943	87 943		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	53 748
Total	53 748

- Composition des PAR:
- Subvention à recevoir Jardins : 31 000€
 - Subvention à recevoir CAF (EVS/ REAP) : 11 224.34€
 - Subvention à recevoir CAF CLAS: 7 943.84€
 - Subvention à recevoir Coup de pouce : 1 680€
 - UNIFORMATION : 1 900.13€

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 088
Dettes fiscales et sociales	26 616
Total	28 713

- Composition des CAP:
- Intérêts courus : 10€
 - Provision CP + charges sociales : 23 828.72€
 - UNIFORMATION FPC: 2 787€
 - FNP CAC: 2 088€

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	50
Total	50
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	43 855
Total	43 855

- Les CCA concernent les factures OVH à cheval sur deux exercices.
Les PCA concernent les subventions qui sont en année scolaire:
- Coup de pouce : 6 300€
 - Salon Ma Terre Mon école : 2 400€
 - Etat Ma Terre Mon Ecole : 1 800€
 - Mieux Manger Pour Tous: 26 000€
 - CLAS primaire : 3 677.70€
 - CLAS passerelle : 3677.70€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Subventions d'équipement

- Les subventions d'investissement se composent :
- de la subvention d'investissement FRANCE RELANCE
 - de la subvention d'investissement pour les Jardins constatée cette année pour 26 000€

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
ETAT QUARTIER ETE	4 500
CAF CLAS	11 033
CAF REAAP	6 304
CD13 PROJETS SPECIFIQUES	6 000
ETAT + VILLE MA TERRE MON ECOLE	17 000
MSA+METROPOLE+CD13+SEMISAP+VILLE+ETAT JARDINS	36 800
VILLE FPH	13 000
METROPOLE + CD13 + VILLE + ETAT CULTIVONS NOTRE QUARTIER	16 000
VILLE FONCTIONNEMENT	70 000
VILLE MONAQUE VILLAGE	10 000
VILLE COUPE DE POUCE	8 700
VILLE PEL	10 000
DREETS MIEUX MANGER POUR TOUS	29 000
ASP AIDE A L EMPLOI	53 278
CAF FONCTIONNEMENT	5 000
QP SUBVENTION VIREES AU RESULTAT (SUBV INV)	3 053
Total	299 668

Voici ci-dessus la répartition des subventions au titre de 2025 par projets et financeurs.

Rémunération des dirigeants

Néant

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	2
Employés	4
Total	7

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation du bénévolat sur l'année 2025 a été évaluée à 39 783.98€. Cette valorisation a été comptabilisée au 31.12.2025.

Cette valorisation concerne:

1) Personnel Bénévole : 30 959.28€

2) Mise à disposition des locaux : l'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite des locaux du Pôle de Proximité La Ruche dont le montant est évalué à 8 824.70€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 480 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 480€
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant